

Extrait du APDEN

<http://www.fadben.asso.fr/Des-learning-centres-a-la-place.html>

Des learning centres à la place des CDI ?

- Menu central
- Réflexion professionnelle



Date de mise en ligne : samedi 2 avril 2011

Description :

Pour anticiper la réflexion annoncée par la tenue du séminaire « Du CDI au learning center » qui a eu lieu à l'ESEN du 23 au 25 mars 2011, la Fadben a rédigé le texte que voici interrogeant le concept anglo-saxon de learning ressources centre et ses retombées sur le métier de professeur documentaliste dans le contexte des CDI français.

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

Pour anticiper la réflexion annoncée par la tenue du séminaire « Du CDI au learning center » qui a eu lieu à l'ESEN du 23 au 25 mars 2011, la Fadben a rédigé le texte que voici interrogeant le concept anglo-saxon de learning ressources centre et ses retombées sur le métier de professeur documentaliste dans le contexte des CDI français. Quelques membres du Bureau national ont participé, depuis, au séminaire et un compte rendu sera fait ultérieurement.

Nous vous prions de nous excuser pour la rupture momentanée du lien qui a rendu l'accès à cet article indisponible pendant quelques jours.

A l'heure où nos missions de professeurs documentalistes sont interrogées, notre institution questionne également les lieux dans lesquels nous exerçons : les CDI. Ainsi, à la fin du mois de mars 2011 se déroulera à l'École Supérieure de l'Éducation Nationale (ESEN) un séminaire de formation intitulée « Du CDI au learning centre » faisant partie de la priorité nationale « Développer les usages du numérique dans les établissements ».

Ces dernières années, des rapports officiels témoignent de ces questionnements sur les espaces documentaires, qu'il s'agisse des CDI ou des Bibliothèques Universitaires alors que tous les regards sont aujourd'hui tournés vers la transformation anglo-américaine des Bibliothèques Universitaires en Learning resource centres, souvent réduits à la simple appellation de Learning centres.

Les learning centres

Dans son rapport, *Les Learning centres : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche* [1], de décembre 2009, Suzanne Jouquelet définit les learning centres, leur public cible, les services qu'ils proposent, l'architecture et l'aménagement qui les caractérisent. Elle donne également des exemples d'universités françaises (Université Paul Sabatier Toulouse et Universités Lille 1 et Lille 3) engagées dans des projets de learning centre.

Nous présenterons ici ce rapport selon trois orientations permettant d'examiner quels sont les objectifs poursuivis à destination des étudiants, les changements concernant le lieu et la politique de site, ainsi que les modifications induites pour les professionnels des bibliothèques.

Mais il convient tout d'abord d'insister sur le contexte de création de ces learning centres dans les années 1990. Ce sont des raisons économiques et démographiques qui ont présidé à leur naissance : une forte croissance de la population étudiante, une insuffisance du nombre d'enseignants et une pression financière. Le learning centre apparaît alors comme un espace favorisant l'apprentissage, un service très utilisé, rentable et qui répond aux attentes des futurs employeurs en terme de compétences développées chez les étudiants.

Le terme de learning centre, qui met en avant des espaces favorisant la venue des publics, l'intégration d'un ensemble de ressources informationnelles et des services multiples, dont des services d'expertises visant l'appropriation communautaire de connaissances, pose un problème de traduction en français. Il a été proposé dans ce rapport le terme « Centre de ressources pour l'information et la recherche ». Ses missions sont multiples : documentaire, pédagogique, sociale et plus rarement culturelle. Ce lieu, architecturalement, peut inclure la bibliothèque dans un complexe plus grand ou être une partie de la bibliothèque et peut proposer stratégiquement

l'intégration, l'enclavement de la fonction documentaire dans le pédagogique et la recherche (*embedding libraires in learning and research* [2]).

Les objectifs poursuivis à destination des étudiants

Le learning centre, par ses services, est présenté comme capable d'assister l'étudiant dans l'acquisition de connaissances et d'en être un élément facilitateur. Il est pensé pour servir la réussite des étudiants dans un contexte d'apprentissage actif valorisant le travail autonome et le travail de groupe. Il a différentes missions :

- documentaire par une offre variée et abondante en terme de collections,
- d'apprentissage des technologies informatiques et audiovisuelles,
- pédagogique par l'offre de formation, le tutorat, les cours en ligne,
- sociale et culturelle.

Politique de site et lieu

Aussi bien du point de vue humain que de celui de l'architecture et de l'agencement, le maître mot employé par ses promoteurs est la flexibilité qui est nécessaire à la réussite du fonctionnement du learning centre. Cette flexibilité se traduit par une grande amplitude horaire d'ouverture, où l'on tend vers du 7 jours sur 7 et du 24 heures sur 24.

Appliquée à certains espaces, cette ouverture maximum est rendue possible par la présence d'automates de prêt. Cette fonction est considérée comme un élément clé dans le succès des LC qui sont très fréquentés par les étudiants. En terme d'espace offert aux étudiants, la flexibilité se matérialise par la priorité donnée aux évolutions technologiques, à la mise à disposition de lieux physiques multiples et polyvalents, ainsi qu'à des "lieux virtuels" et des "portails documentaires" garantissant l'accès à un ensemble de ressources numériques à distance.

Ce nouveau concept à adapter aux besoins des étudiants permet ainsi de regrouper plusieurs services auparavant distincts : la bibliothèque, le service informatique, le service de reprographie et un espace de convivialité qui fusionnent en un lieu unique, auxquels s'ajoutent des services d'accompagnements aux étudiants. Lorsque le learning centre englobe la bibliothèque, le mot bibliothèque peut parfois disparaître de la signalétique. La dimension sociale du learning centre se traduit par la présence de cybercafés, de restaurants ou cafétérias, de lieux de rencontre et de travail individuel ou en groupe.

Modifications induites pour les professionnels des bibliothèques

La conception du learning centre induit un certain nombre de modifications pour les professionnels des bibliothèques. Elles concernent la production experte de ressources, l'importance renouvelée des services d'accueil et de médiation, la logique d'assistance à l'usager et les pratiques de formation aux usages plutôt assurés sur un registre instrumental visant à faciliter l'appropriation des outils.

Des modifications qui seraient donc de nature à renouveler le « travailler ensemble », autant chez les étudiants que chez les bibliothécaires et les enseignants qui sont sommés de réfléchir ensemble sur de nombreux points : la définition de l'offre documentaire, l'accompagnement, la mise à disposition d'espaces de travail, de formation ou de loisir, le développement d'environnements numériques et l'accès à distance.

Le learning centre tire ainsi son originalité par l'amplitude des services qu'il propose :

- une offre documentaire imprimée et électronique abondante et facile d'accès,
- des équipements informatiques nombreux et répartis sur plusieurs lieux (y compris la cafétéria),
- des équipements d'impression et de reprographie, -- des séances de formation pour l'informatique et la maîtrise de l'information.

Cela implique de rassembler des profils professionnels divers en un seul lieu (bibliothécaires, informaticiens, spécialistes de l'audiovisuel, de l'orientation, de la pédagogie) et d'aller vers une logique de guichet unique où l'étudiant trouvera en un même lieu de l'aide dans différents domaines. Cette polyvalence des services proposés implique bien entendu celle des compétences des personnels. C'est le cas à l'Université de Kingston où le personnel du learning centre est capable de répondre à 80 % des demandes des étudiants ; il suit pour cela de nombreuses formations. Une grande amplitude horaire d'ouverture est requise mais la présence du bibliothécaire est surtout nécessaire sur les horaires d'ouverture de la banque de renseignements soit du lundi au vendredi sur des horaires de type bureau.

Un tel modèle nécessite des évaluations régulières de l'activité (fréquentation du lieu, satisfaction des usagers).

Enfin, le rapport s'interroge sur les modifications que doivent adopter les universités françaises pour transposer le modèle des learning centres : il faudrait alors se doter des moyens d'obtenir une vision globale de l'acquisition et de la diffusion des connaissances ainsi qu'une vision commune de l'enseignement et de la documentation. Il faudrait prévoir l'intégration des formations dans les programmes d'enseignement et dans les cursus et, bien sûr, disposer d'un personnel flexible aux compétences multiples !

Du CDI au learning centre :

Voyons maintenant quels changements se profilent pour les CDI au travers des textes et des discours institutionnels.

Dans le rapport de 2009 *L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures* [3], Jean-Louis Durpaire et Daniel Renoult insistent sur l'importance pour les élèves du secondaire d'acquérir, dans une perspective de réussite universitaire, des méthodes de travail parmi lesquelles la recherche d'information.

Relativement aux questions du lieu et de la politique de site, nous pouvons en extraire les quelques points suivants :

- une réflexion sur le rôle complémentaire du CDI et des salles d'étude au lycée là où, à l'Université, la Bibliothèque Universitaire remplit à elle seule cette double fonction d'étude et de documentation,
- l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture du CDI,
- la nécessité de rendre le catalogue du CDI accessible en ligne,
- l'ancrage du portail des ressources documentaires dans les ENT,
- l'établissement d'une politique de partenariat entre Bibliothèque Universitaire et établissements scolaires du secondaire.

A la fin du rapport, il est recommandé de « proposer une circulaire ministérielle sur l'accès des élèves aux ressources documentaires sous toutes ses formes, et en particulier sur le rôle des CDI en lycée ».

Ce qui était présenté comme une réflexion nécessaire en 2009 semble devenir aujourd'hui inéluctable. Ainsi, lors de la conférence *Educatice 2010* [4] Jean-Louis Durpaire, inspecteur général de l'Éducation nationale, et Dominique Arot, doyen de l'inspection générale des bibliothèques, suggèrent que les CDI soient repensés dans l'esprit du

learning centre. Pour cela, enseignants et professionnels de la documentation devront concevoir ensemble ce learning centre aussi bien au niveau de l'organisation des espaces que des ressources proposées.

Cette prescription se réfère au rapport Fourgous, *Réussir l'école numérique* [5], datant de février 2010, lequel, dans sa mesure 41, demande de « ...faire évoluer les CDI (centres de documentation et d'information) des collèges et des lycées vers des ECDI (espaces de culture, de documentation et d'information) avec des accès numériques « ouverts » favorisant les pratiques collaboratives ». Si le terme de learning centre n'est pas employé, l'idée qui le sous tend est bien présente. Le séminaire de l'ESEN « Du CDI au learning centre » (23-25 mars 2011) vient confirmer cette orientation.

Le Learning Center en lieu et place du CDI : quels questionnements pour les professeurs documentalistes ?

Que les CDI soient remplacés par des Learning resources centres ne relève pas du seul changement sémantique, mais laisse entrevoir des remaniements d'ampleur, à la fois structurel et statutaire qui ont de quoi inquiéter la profession.

Comment ne pas s'alarmer, ou au moins s'étonner, de voir imposer dans le secondaire français un modèle universitaire anglo-saxon ? Aujourd'hui, nous ne disposons en France d'aucun recul par rapport aux Learning resources centres du fait que leur transposition dans l'enseignement supérieur débute à peine. Les Learning resources centres ayant été pensés et créés pour des établissements d'enseignement supérieur et à l'usage d'un public adulte et autonome, on peut se demander si ce modèle est réellement transposable dans des établissements d'enseignement secondaire en France...

Par ailleurs, CDI et Bibliothèque Universitaire n'ont pas la même histoire, ni les mêmes publics, ni les mêmes spécificités, ni le même type de personnels. Ce qui aura été pensé pour les BU en France, ne sera donc pas directement applicable dans les CDI car les problématiques de ces derniers sont complètement différentes et même, dans certains cas, plus avancées. S'agissant tout particulièrement des formations, ne serait-ce pas plutôt aux BU de prendre pour modèle ce qui se fait dans les CDI en raison du statut et des actions des professeurs documentalistes qui sont des enseignants certifiés ?

Pour atteindre la flexibilité et la polyvalence exigées des personnels, le service des professeurs documentalistes serait appelé à être considérablement modifié : élargissement du temps de service, intégration des élèves de la permanence pour résorber les flux, concentration sur des tâches essentiellement techniques et informatiques, centrage sur les ressources numériques et leurs accès, prestations de services aux enseignants disciplinaires en matière de pédagogie et d'orientation. La mission centrale du documentaliste de Learning resources centres étant dédiée à la maintenance des accès électroniques, aux ressources et à l'accueil des publics, il en résulterait une augmentation telle des tâches techniques et de services qu'il se verrait conséutivement empêché de se consacrer à des actions d'enseignement, de formation, d'accompagnement ou de tutorat des élèves. Mais cela n'est-il pas déjà, à terme, l'ambition des politiques documentaires ? Cela n'avait-il pas été déjà annoncé dans le rapport sur « Les politiques documentaires des établissements scolaires » (2004) et pris en compte dans l'élaboration du document PACIFI (2010) ? Rappelons que ce dernier document délègue à nos collègues enseignants disciplinaires la formation des élèves à la maîtrise de l'information, les professeurs documentalistes n'étant plus là que pour superviser, conseiller et aider.

En conséquence, les missions du professeur documentaliste se verrait profondément altérées, subissant de plein

fouet cette réorientation radicale souhaitée par l'institution, il y a 10 ans maintenant. lorsqu'elle installa, sans plus de concertation qu'aujourd'hui, les politiques documentaires dans les établissements.

Les Learning resources centres sont l'aboutissement d'une vision essentiellement bibliothéconomique, une vision univoque des missions du professeur documentaliste qui désavoue l'orientation pédagogique défendue par la profession depuis son origine. Davantage que de simples modifications ou réajustements de surface, il s'agit là d'un remaniement profond qui affecterait, si les CDI devaient être remplacés et les missions réécrites, plus de 30 ans de construction identitaire axée sur la médiation directe dans les apprentissages.

De très nombreuses et de très importantes questions restent en suspens autour de cette annonce qui laisse la profession perplexe. Le séminaire de l'ESEN semble présenter la transformation des CDI en Learning resources centres comme le fruit d'une évolution tellement naturelle, évidente et inéluctable, qu'un débat sur ses fondements devrait apparaître inutile à chacun. Les mirages architecturaux et informatiques masquent pourtant difficilement les conséquences professionnelles aux yeux de ceux qui sont attentifs.

Si les conditions de travail des professeurs documentalistes, en terme de contenus pédagogiques, de structure curriculaire, de recrutement et d'égalité de traitement, doivent impérativement être re-questionnées et améliorées, qui s'est plaint jusque là du modèle actuel du CDI ? Celui-ci est peut-être appelé à évoluer dans le monde mouvant de l'information-documentation mais le Learning resource centre est-il la seule réponse possible ? Il serait pour le moins raisonnable qu'un débat soit largement ouvert avec les acteurs concernés et mené sans aucune précipitation.

Mais toute évolution du lieu ne peut se faire au détriment de la mission pédagogique du professeur documentaliste.

Le Bureau National de la Fadben
Mars 2011

[1] Jouquelet, Suzanne. Les Learning Centres, un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement supérieur et à la recherche [en ligne], Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, décembre 2009 [dernière consultation le 10 mars 2011], 58 p. Disponible à l'adresse : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/33/6/Rapport_Learning_Centers_7-12_RV_131336.pdf

[2] Maes, William R. Embedding libraires in learning and research [en ligne], 27th IATUL Conference, 22 - 25 May 2006. Disponible à l'adresse : http://www.iatul.org/doclibrary/public/Conf_Proceedings/2006/Maespaper.pdf

[3] Durpairre Jean-Louis, Renoult Daniel. L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures [en ligne], Ministère de l'Education Nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, mars 2009 [dernière consultation le 10 mars 2011], 63 p. Disponible à l'adresse :

http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/47/1/Former_a_la_documentation_9_mars_version_definitive_133471.pdf

[4] Conférence du 25 novembre 2010 au Salon Educatice : « Les ressources numériques et le CDI : quels enjeux pour l'établissement ? Quelles ressources et quels accès pour quels publics ? »

[5] Fourgous Jean-Michel. Réussir l'école numérique [en ligne], février 2010 [dernière consultation le 10 mars 2011], 326 p. Disponible à l'adresse : http://www.tagaro.fr/cole_numerique/rapport.html